

Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. Dès que cet abatis est suffisamment sec, on y met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui restent à demi-consumées, et on les fait brûler entièrement.

Quand la terre a été ainsi préparée, on l'ensemence, en servant pour enterrer le grain d'une herse d'épines que l'on promène entre les souches. Généralement, avec le grain on sème de la graine de mil ; et, une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie, puis en pacage, jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au printemps des patates, du blé d'Inde, des fèves, des navets, et à l'automne répandre de la graine de foin là où ces légumes ont été récoltés.

QUALITÉS REQUISES DANS UN COLON.

Pour réussir dans la province de Québec, ainsi que, du reste, dans les autres parties de la Puissance, le colon doit être avant tout homme d'ordre et de convictions religieuses ; sans quoi il se trouvera dans un milieu qui n'est pas le sien.

Il doit être capable de se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, de supporter l'isolement, et de soutenir, peut être, des revers passagers qui pourraient venir mettre son courage à l'épreuve. Au Canada, comme partout ailleurs, la fortune est la récompense de l'initiative et de la persévérance.

Chaque pays a ses mœurs. Le nouveau colon doit prendre conseil d'hommes pratiques qui sont sur les lieux, et ne pas s'attacher à des méthodes préconçues ; l'inexpérience lui ferait commettre bien des fautes, et, quand les moyens sont limités, la moindre bevue est souvent fatale.

PROVINCE DE MANITOBA.

Avantages particuliers.

Le Manitoba, voilà, d'après nous, le pays où doit se diriger de préférence l'émigrant européen qui a un petit capital, le pays qui offrira le moins d'obstacles à ses commencements, et qui récompensera son travail de revenus plus prompts et plus abondants.